

2018-2020

STRATÉGIE

pour soutenir les États en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants



SOMMAIRE

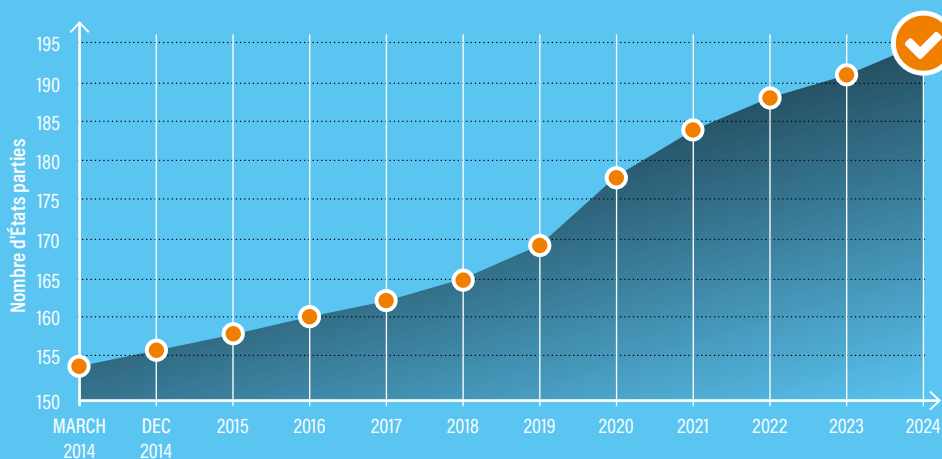


NOTRE VISION.....	3
PRINCIPES OPÉRATIONNELS	4
QUI NOUS SOMMES	5
OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES	6
Genève.....	6
New York.....	6
Collaboration par le biais des liens d'amitié et du partenariat.....	7
Renforcer l'engagement au niveau des capitales.....	7
Échanges régionaux entre pairs.....	8
Sensibilisation régionale.....	8
Sensibilisation à l'échelle mondiale.....	9
Offrir des conseils techniques.....	9
PARVENIR À LA RATIFICATION UNIVERSELLE	10
VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE	12
COMMUNICATIONS	15
SITUATION FINANCIÈRE	15
SUIVI ET ÉVALUATION	16
CALENDRIER ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS	16
ANNEXE : CADRE DE RÉSULTATS	17

NOTRE VISION

D'ici 2024, la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la torture (UNCAT) sera une réalité. Le risque de torture sera réduit car tous les États parties œuvreront activement à la mise en œuvre de la Convention.

RATICATION DE L'UNCAT



PRINCIPES OPÉRATIONNELS



Approche **C**onstructive

La CTI est une initiative prise par et pour des États, afin de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques de manière constructive (« sans dénoncer ni blâmer »). Cette approche collaborative permet aux États de discuter de questions sensibles qu'ils pourraient sinon ne pas être disposés à aborder dans d'autres contextes. À l'évidence, aucun État ne peut se prévaloir d'un bilan parfait en la matière, et la reconnaissance de cette réalité a permis à la CTI d'encourager la tenue de discussions franches et positives.

Jumelage

La CTI vise à favoriser l'échange d'expériences et d'expertise entre les États afin de leur permettre d'apprendre mutuellement lorsqu'ils font face à des défis similaires, généralement dans un cadre régional ou sous-régional, en se fondant sur les principes d'égalité entre les États et de respect mutuel.

Inspiration

La CTI vise à être une source d'inspiration, de facilitation et de motivation en présentant les expériences positives d'autres pays grâce à un engagement bilatéral et multilatéral entre pairs et à l'élaboration d'outils pratiques. La CTI renforce également ce travail d'émulation en mettant en lumière – au sein des Nations Unies et auprès du grand public – les initiatives prises par les États pour ratifier et mettre en œuvre la Convention.

QUI NOUS SOMMES



L'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI) est composée des Gouvernements du Chili, du Danemark, du Ghana, de l'Indonésie et du Maroc et est soutenue par un [Secrétariat](#) à plein temps basé à Genève.

Le [Groupe des amis](#) de la CTI est un réseau fondé sur la coopération, qui facilite l'échange de connaissances, d'expériences et d'idées sur la meilleure façon de surmonter les obstacles à la ratification et / ou à la mise en œuvre de l'UNCAT. Tous les États membres de l'ONU peuvent rejoindre le Groupe des amis de la CTI et celui-ci sollicite également la participation d'organisations internationales, d'ONG et d'experts indépendants.

L'[Association pour la prévention de la torture](#) (APT) est un partenaire stratégique de la CTI, qui collabore avec la CTI et offre des conseils sur ses activités.



Coopération
internationale

Séminaires
régionaux

Ateliers
techniques

Visites
de pays

OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES



Genève

Genève constitue le point d'ancrage de l'action de la CTI et, en tant que capitale des droits humains des Nations Unies, elle offre des opportunités de sensibilisation, de partage d'informations et de promotion de la ratification¹ et de la mise en œuvre de l'UNCAT tant au niveau bilatéral que multilatéral. Les points d'entrée de l'action de la CTI incluent [l'Examen périodique universel](#) (EPU), le Conseil des droits de l'homme et les délibérations des trois organes ayant pour mandat de lutter contre la torture, le Comité contre la torture (CAT), le Sous-Comité pour la prévention de la torture et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture. La CTI continuera également à être en contact avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et les divisions compétentes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), y compris l'Initiative de renforcement des capacités, afin d'identifier des synergies et des opportunités d'action.



New York

La CTI doit suivre et prendre en compte les débats importants qui animent, à New York, les Nations Unies au sein de la Troisième Commission ainsi que dans le cadre des débats relatifs aux questions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de maintien de l'ordre et de développement. La priorité accordée à la lutte contre la torture par le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Andrew Gilmore,

¹ La présente stratégie emploie tout au long du texte le terme « ratification » pour désigner à la fois la ratification et l'adhésion. Ces deux procédures sont autorisées aux termes de la Convention.



Visites
d'étude
à Genève

Événements de
sensibilisation

Outils

Conseils
techniques

a remis cette question à l'ordre du jour à New York. Le siège des Nations Unies à New York est également un lieu clé pour les discussions bilatérales avec les États membres de l'ONU qui ne disposent pas de missions permanentes à Genève. Lors de la première réunion du Groupe des États amis de la CTI qui s'est tenue à New York en juin 2017, les participants ont formulé plusieurs recommandations, dont certaines sont reflétées dans la présente stratégie, appelant à renforcer les actions menées à New York en la matière. En l'occurrence, il a été considéré que la CTI pourrait jouer un rôle clé pour contribuer à aligner les approches entre Genève et New York.

Collaboration par le biais des liens d'amitié et du partenariat

La collaboration et les partenariats sont au cœur de la philosophie d'action de la CTI. La CTI travaille en étroite collaboration avec de nombreux États de toutes les régions du monde. Diverses ONG et experts indépendants ont également rejoint les [Amis de la CTI](#), et ont enrichi de leur expertise et de leur engagement l'analyse des questions examinées. La CTI continuera de collaborer avec ses Amis, car c'est en travaillant ensemble que nous pouvons montrer qu'une ratification complète de la Convention ainsi que le renforcement de sa mise en œuvre constituent un objectif universel et utile.



NATIONAL

RÉGIONAL

INTERNATIONAL

Renforcer l'engagement au niveau des capitales

Pour de nombreux États, les discussions directes au niveau national sont incontournables, car elles permettent de mieux comprendre et identifier les opportunités de ratification de l'UNCAT ainsi que les moyens de surmonter les obstacles au niveau national. Ce type d'engagement permet de nouer des

relations constructives avec les ministères, les services gouvernementaux et d'autres interlocuteurs concernés. Pour la période 2018-2020, la CTI planifiera donc de renforcer son programme annuel de visites à des États qui ne sont pas parties à l'UNCAT, sur la base d'une analyse approfondie et à la lumière des besoins et demandes des gouvernements concernés. Ces visites proposent à la fois une solidarité diplomatique et une expertise technique. La CTI organisera chaque année, à la demande des gouvernements, plusieurs séminaires, soit dans le cadre de ces visites, soit en tant qu'événements autonomes. Ces séminaires sont principalement destinés aux États non parties et aux États qui ont récemment ratifié la Convention.

La CTI mobilisera son réseau diplomatique ainsi que celui de ses Amis pour discuter de la question de la ratification de l'UNCAT et l'encourager.

Échanges régionaux entre pairs

En tant qu'initiative transrégionale, les États membres de la CTI sont conscients des avantages stratégiques des échanges aux niveaux régional et sous-régional entre États qui partagent des traditions juridiques communes, des pratiques similaires et des liens d'amitié. Cette approche se poursuivra notamment par le biais de la diplomatie bilatérale et du programme annuel de séminaires. Par ailleurs, la possibilité de renforcer le dialogue entre groupes non géographiques sera également envisagée, notamment pour favoriser les opportunités d'échanges Sud-Sud, au sein du Commonwealth et entre les États membres de cette organisation, et pour engager un dialogue avec le groupe important des petits États insulaires en développement (PEID), y compris au niveau interrégional, lorsque cela sera utile et pertinent.

Sensibilisation régionale

La CTI s'est associée à plusieurs organisations régionales (ASEAN, CADHP et CPTA, Conseil de l'Europe, OSCE) afin de concevoir et de mettre en œuvre un programme de séminaires régionaux, et continuera de le faire en 2018-2020. En outre, la CTI cherchera à mieux faire connaître, le cas échéant, la Convention lors des sessions des organisations régionales.

Sensibilisation à l'échelle mondiale

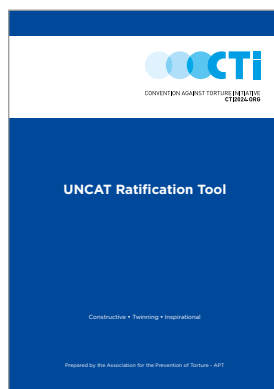
Outre les événements organisés à Genève et à New York (mentionnés ci-dessus), les États membres de la CTI, en tant que plateforme multipartite de partage d'informations et de débats sur les défis et les bonnes pratiques, organiseront un forum annuel pour informer le Groupe des Amis de la CTI et d'autres acteurs des progrès et avancées réalisés et pour exposer et sensibiliser aux défis et évolutions clés à l'échelle mondiale.

En 2019, à l'occasion du cinquième anniversaire de la CTI et du 35^e anniversaire de l'UNCAT, un événement mondial spécial sera organisé à Copenhague pour faire connaître l'action des États en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention, faire en sorte que la mission menée par la CTI reste à l'ordre du jour des priorités internationales et veiller à ce que le grand public soit sensibilisé à son action.

Offrir des conseils techniques

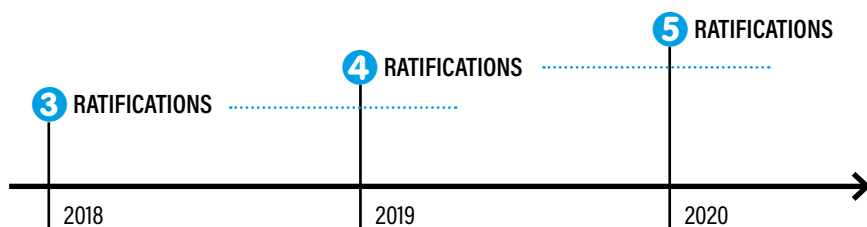
La CTI est soutenue par un Secrétariat à plein temps, basé à Genève, qui fournit des conseils stratégiques, politiques et techniques aux États membres de la CTI et au Groupe des Amis de la CTI. Ce Secrétariat est chargé de piloter le programme annuel d'activités. Celui-ci vise à :

- sensibiliser et améliorer les connaissances par le biais de l'élaboration, la publication et la diffusion d'[outils de ratification et de mise en œuvre](#) ;
- comprendre, analyser et examiner les défis et les opportunités en matière de ratification et identifier des leviers d'engagement et de collaboration ;
- coordonner, concevoir et participer au programme de visites et de séminaires diplomatiques et / ou techniques dans les pays concernés, aux visites d'étude de délégations interministérielles à Genève, ainsi qu'aux grands événements régionaux, ateliers techniques et autres événements de la CTI ;
- héberger une plateforme de diffusion des informations et des connaissances sur le site internet de la CTI, www.cti2024.org.



En 2018-2020, le Secrétariat de la CTI renforcera sa capacité à soutenir les États en :

- Offrant ses services en tant que « bureau d'assistance à distance » pour les questions techniques relatives à la ratification ou à la mise en œuvre de la Convention par les États.
- Servant de « service d'orientation » pour diriger les demandes de soutien des États vers les partenaires et amis pertinents, lorsque le Secrétariat de la CTI n'est pas le mieux placé pour apporter un soutien ou des conseils.
- Établissant un partenariat avec un large éventail de partenaires et d'experts pour mettre à disposition les connaissances, analyses et expertises les plus récentes sur l'action de la CTI.



PARVENIR À LA RATIFICATION UNIVERSELLE



Depuis le lancement de la CTI en 2014 et la publication de sa stratégie, dix États ont ratifié la Convention². Deux nouveaux États ont adhéré à la Convention en 2018. Le nombre total d'États parties à l'UNCAT est actuellement de 164. Sur les 31 États qui ne sont pas encore parties à cet instrument, 7 ont déjà signé la Convention.



² Les nouveaux États parties sont par ordre alphabétique : Commonwealth des Bahamas, Comores, Érythrée, État de Palestine, les Fidji, Îles Marshall, République centrafricaine, São Tomé et Príncipe, Soudan du Sud, et Viet Nam.

Le nombre d'États parties continue certes d'augmenter progressivement (deux par an en moyenne) et la CTI et ses partenaires ont effectivement réussi à susciter un réel élan en la matière, mais il sera nécessaire de faire en sorte que le nombre annuel de ratifications augmente pour atteindre l'objectif de ratification universelle d'ici 2024 que s'est fixé la CTI. Pour cela il faudra renforcer et élargir les actions menées pour sensibiliser, répondre aux préoccupations et aux défis, et mieux promouvoir les [avantages de la ratification](#). La CTI nouera également un dialogue avec les États afin qu'ils lèvent leurs réserves à la Convention.

Les petits États insulaires en développement (PEID) constituent la majorité des États qui n'ont pas encore ratifié l'UNCAT et plus de 50% d'entre eux sont situés dans les Caraïbes (9) et dans le Pacifique (8). La CTI est disposée à apporter son soutien à ces États afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations en matière de ratification de l'UNCAT qu'ils ont acceptées dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Il faudra dans le même temps reconnaître les défis auxquels sont confrontés ces États en matière de ressources et de personnels, notamment en ce qui concerne l'obligation de soumettre à temps des rapports précis au Comité des Nations Unies contre la torture ([voir plus loin la section](#) « Vers une mise en œuvre efficace »). Dix-huit (18) des 31 États qui n'ont pas encore ratifié la convention sont membres du Commonwealth, ce qui implique que la CTI devrait chercher à s'appuyer davantage sur ses partenaires au sein de cette organisation. L'Afrique est la région qui a enregistré récemment le plus grand nombre de ratifications et, de ce fait, la CTI estime que cette région est sur le point de devenir le premier continent, en dehors de l'Europe, à atteindre une ratification universelle, dans la mesure où seuls cinq États africains n'ont pas encore ratifié la Convention. La CTI identifiera également les opportunités d'action en Asie et au Moyen-Orient. De plus, dans toutes les régions, la CTI œuvrera au renforcement des liens avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les Nations Unies, chaque fois que cela sera pertinent et utile.

EPU. Parallèlement à d'autres critères, l'EPU va continuer à promouvoir la ratification de l'UNCAT et à constituer un indicateur de la volonté politique des États en la matière. La CTI mobilisera les États afin que ceux-ci s'acquittent des engagements qu'ils ont pris de manière volontaire dans le cadre de l'EPU. Au cours des premier et deuxième cycles, la ratification de l'UNCAT et le renforcement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la lutte contre la torture figuraient parmi les [cinq recommandations clés](#) formulées par les États à leurs pairs. Dans les années à venir, les États membres de la CTI continueront à sensibiliser les États, en particulier pendant la période précédant et suivant leur EPU.



Les actions de la CTI en 2018-20 incluront des initiatives de sensibilisation et de renforcement des connaissances et des capacités techniques des États non parties à la Convention. Ces actions seront menées : dans le cadre des relations bilatérales à Genève et à New York, ainsi que par le biais d'un calendrier renforcé de visites diplomatiques dans les pays ; en invitant des délégations interministérielles à Genève pour étudier la Convention en vue de préparer sa ratification et sa mise en œuvre ; ou grâce à l'élaboration, sur demande, de programmes adaptés d'assistance technique et de séminaires.

Afin de servir de source d'inspiration à d'autres États, la CTI [actualisera ses outils de soutien à la ratification](#) et élargira sa [série de blogs](#) qui assure un partage des expériences des États en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention. En fonction des besoins émanant de pays ou de régions spécifiques, la CTI expliquera le fondement du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT), encouragera l'adhésion à cet instrument et partagera des expériences sur des questions telles que la réforme pénitentiaire et le rôle préventif du monitoring.



Les États membres de la CTI mobiliseront leurs réseaux diplomatiques dans les États concernés et coopéreront avec les États membres du Groupe des Amis de la CTI dans différents pays pour promouvoir la ratification de la Convention. Des actions seront également menées, le cas échéant, afin de veiller à ce que la ratification de la Convention soit inscrite à l'ordre du jour des organisations régionales.

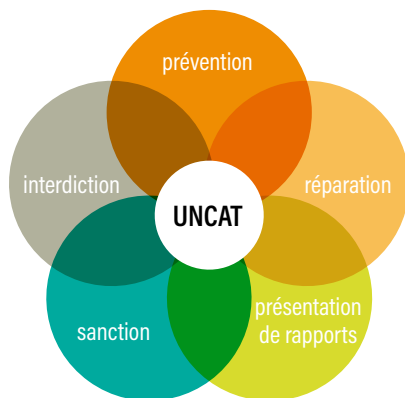
VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE



Afin d'inciter les États à prévenir et à éradiquer la torture, il est nécessaire de comprendre les conditions qui favorisent le recours à cette pratique, et comment et pourquoi elle persiste. Les travaux de recherche en la matière montrent que

c'est une combinaison de processus et de structures politiques, économiques, juridiques, culturels et sociaux qui crée les conditions propices au recours à la torture. Dans la mesure où les individus qui ont recours à la torture ou abusent de leur position de pouvoir ne constituent qu'un maillon au sein d'une bureaucratie complexe, toute approche visant à prévenir la torture et les mauvais traitements devrait aborder l'ensemble des dynamiques contribuant à favoriser le recours à la torture. L'UNCAT est au cœur de l'approche de la CTI : cette Convention guide les États, étape par étape, sur les modalités de mise en place des politiques, des législations et des mesures de prévention et propose une approche suffisamment flexible pour que celles-ci soient adaptées à leurs réalités constitutionnelles, juridiques et pratiques nationales. La CTI suivra avec attention les recherches les plus récentes et élaborera ses séminaires régionaux et d'autres activités pour examiner les causes profondes des mauvais traitements.

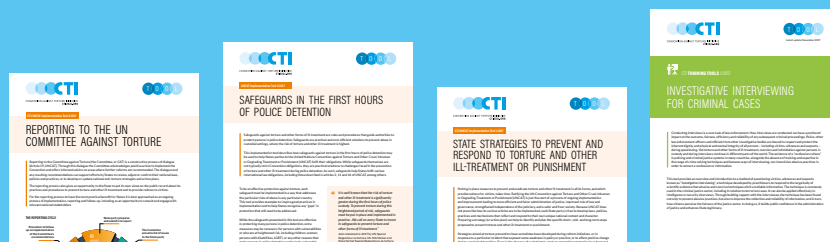
OBLIGATIONS PRINCIPALES DE L'UNCAT



La CTI aidera les États à relever les défis en matière de mise en œuvre de la Convention grâce à un dialogue au niveau régional, ainsi que par le biais d'ateliers et d'outils techniques. Le contenu de ces activités sera défini en fonction des intérêts, des besoins et des défis communs aux différentes régions. La [Stratégie de ratification et de mise en œuvre de la CTI 2016-17](#) a identifié trois priorités thématiques : 1. Soutenir les États afin qu'ils adoptent ou modifient leur législation nationale conformément à la Convention ; 2. Soutenir les États afin de prévenir la torture dans les premières heures de détention par la police en renforçant les mesures de protection et en adoptant les techniques de l'entretien d'enquête ; 3. Améliorer la qualité des rapports soumis au Comité des Nations Unies contre la torture, en particulier pour les États ayant récemment ratifié l'UNCAT. La CTI a également organisé plusieurs événements consacrés à la réadaptation des victimes de la torture. La CTI continuera à travailler avec les États sur les trois thèmes prioritaires de 2016-17 ainsi que sur la question de la réadaptation, en fonction des besoins identifiés dans chacune des régions concernées.

Il existe également de nombreux autres domaines pertinents liés à la lutte contre les mauvais traitements qui peuvent concerner et intéresser tout particulièrement

certaines régions ou certains groupes d'États, tels que la surpopulation carcérale et les conditions de détention, la justice pour mineurs, le lien entre la corruption et les pratiques gouvernementales violentes, la sécurité / la lutte contre le terrorisme, et d'autres aspects du secteur de la justice susceptibles de favoriser des pratiques abusives, par exemple, le fait que les tribunaux n'appliquent pas la règle d'exclusion qui interdit que des éléments de preuve entachés de torture soient déclarés recevables dans une procédure judiciaire. En 2018-2020, la CTI intégrera ces questions dans la conception de ses événements régionaux et s'appuiera sur son ensemble d'outils de mise en œuvre pour couvrir d'autres domaines d'intérêt pour les États. Les [rapports](#) des réunions régionales de la CTI serviront en outre comme



source de bonnes pratiques des États et de recommandations pour les actions à mettre en œuvre.

En 2018-2020, la CTI continuera à se tenir à disposition afin d'aider les États qui ont récemment ratifié la Convention à soumettre leur rapport initial au Comité des Nations Unies contre la torture (conformément à l'article 19 de la Convention contre la torture). La CTI étendra également son soutien aux petits États insulaires en développement (PEID) qui pourraient ne pas être en mesure de présenter leurs rapports initiaux dans les délais prévus. Bien que le rapport initial joue un rôle essentiel pour démontrer la détermination d'un État à prendre des mesures suite à la ratification de la Convention et à planifier sa mise en œuvre, il constitue également, pour certains pays, un obstacle notable à la ratification, en raison de ressources et / ou de capacités en personnels limitées. Pour ces raisons, la CTI va également mener des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques dans ce domaine, notamment en diffusant [l'Outil de mise en œuvre en matière de soumission de rapports](#) qu'elle a élaboré. Ce

travail sera étroitement coordonné avec l'Initiative de renforcement des capacités pilotée par le HCDH.

COMMUNICATIONS



Le site internet de la CTI, www.cti2024.org, propose un référentiel d'outils et d'informations sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention, dans un format simple et clair, qui a déjà attiré près de 3 400 utilisateurs uniques. Le site internet publiera des informations clés concernant l'action de la CTI et produira régulièrement un bulletin électronique envoyé aux abonnés. La CTI a fait en sorte de traduire ses matériels et documents en plusieurs langues, et elle créera une « bibliothèque » regroupant les documents et les ressources de la CTI disponibles dans d'autres langues. La CTI continuera également à renforcer et à maintenir sa présence sur les réseaux sociaux.



[@cti2024](https://twitter.com/cti2024)



facebook.com/CTI2024

SITUATION FINANCIÈRE



La CTI est dans une situation financière solide grâce au soutien de ses principaux donateurs et soutiens. Elle est disposée à rechercher des financements pour des projets particuliers afin de répondre à des demandes spécifiques émanant d'États, et elle peut recevoir des financements dans le cadre de partenariats pour des projets donnés. Quant aux demandes émanant d'États que la CTI n'est pas en mesure de satisfaire, le Secrétariat de la CTI s'efforcera de trouver des

organisations, des partenaires ou des gouvernements susceptibles d'y répondre, en tenant compte des intérêts et des capacités mutuels.

SUIVI ET ÉVALUATION



Dans le cadre des actions de suivi, d'évaluation et de soumission de rapports sur les avancées réalisées pour atteindre la ratification universelle de l'UNCAT et pour renforcer sa mise en œuvre, des informations actualisées seront fournies au Groupe des Amis, un rapport annuel sera préparé et publié par le Secrétariat de la CTI et un forum annuel réunira les Amis de la CTI afin d'examiner les avancées et les opportunités en la matière. Voir l'annexe.

CALENDRIER ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS



Cette stratégie sera actualisée en 2021 ou selon les besoins. Les calendriers annuels des événements seront publiés sur www.cti2024.org.

Juin 2018

ANNEXE : CADRE DE RÉSULTATS



RÉSULTAT 1:

Augmentation du nombre de ratifications / adhésions à l'UNCAT

Indicateur de résultats	Grâce à l'appui technique, au dialogue et à la coopération, le nombre d'États qui ratifient la Convention contre la torture ou y adhèrent augmente
Résultats	3 en 2018
	4 en 2019
	5 en 2020

RÉSULTAT 2:

Renforcement de la sensibilisation aux avantages de l'UNCAT

Indicateur de résultats	Engagement bilatéral actif avec les États en matière de ratification / adhésion à l'UNCAT et de sa mise en œuvre par le biais de visites d'étude, de visites de délégations dans les pays concernés et d'assistance technique
Résultats	Les États membres de la CTI organisent des réunions bilatérales à Genève et à New York avec des missions permanentes et des délégations en visite (jusqu'à 10 États)
	Programme annuel de visites dans les pays et de visites d'étude afin de sensibiliser les États non parties à la Convention, d'accroître leurs connaissances et de renforcer leurs capacités (3 par an)
	Le document de la CTI « Pourquoi ratifier la Convention des Nations Unies contre la torture ? » est révisé, actualisé et diffusé
	Une vidéo animée traitant de l'UNCAT est élaborée et diffusée (2019)
	Des orientations techniques sur la Convention des Nations Unies contre la torture sont proposées (10 États par an)
	Les expériences d'un plus grand nombre d'États parties sont partagées à travers la série de blogs de la CTI (1-2 par an)

RÉSULTAT
3:

Renforcement de l'implication institutionnelle des ministères de la justice et d'autres organes concernés eu égard à l'UNCAT

Indicateur
de résultats

30 gouvernements représentés à un niveau élevé participent
activement aux événements organisés par la CTI

Résultats

Plusieurs dialogues régionaux, conçus en collaboration avec les États
et prenant en compte leurs besoins et intérêts, rassemblent des
experts et permettent un partage d'expériences (2 par an)

Une série d'ateliers techniques aux niveaux régional et sous-régional
consacrés à la rédaction de législations de lutte contre la torture (1-2
par an)

Plusieurs événements parallèles et d'autres séminaires aux niveaux
régional et international, y compris un événement thématique annuel
parallèle lors du segment de haut niveau du Conseil des droits de
l'homme de Genève ainsi que lors de la Troisième Commission, dans le
cadre de l'Assemblée générale et à d'autres occasions à New York (2-3
par an)

Organisation d'un cadre de discussion sur la soumission de rapports
lors d'événements pertinents (2-3 occasions par an)

Soutien technique à la présentation de rapports initiaux assuré
par des experts à l'intention des États qui ont récemment ratifié la
Convention ainsi que des petits États insulaires en développement (2
par an)

Le document de la CTI, [Outil de mise en œuvre en matière
d'établissement de rapports](#) est traduit et diffusé

RÉSULTAT
4:

Renforcement de la sensibilisation aux bonnes pratiques des États en matière de ratification et de mise en œuvre de l'UNCAT

Indicateur
de résultats

La CTI élabore /actualise, traduit et diffuse aux parties prenantes concernées trois outils présentant des orientations techniques et des bonnes pratiques étatiques

Résultats

La CTI actualise et diffuse son [Outil en matière de ratification de l'UNCAT](#)

La CTI élabore, traduit et diffuse de nouveaux [Outils de mise en œuvre de l'UNCAT](#) (jusqu'à trois par an)

Le site internet de la CTI est actualisé et constitue un référentiel pratique proposant des outils et des bonnes pratiques.

Une « bibliothèque » regroupant des documents dans d'autres langues est créée et tenue à jour sur le site internet

Des bulletins électroniques sont régulièrement produits et distribués (3 par année)

Un rapport annuel est publié chaque année

Le forum annuel de la CTI est organisé

À l'occasion du 35^e anniversaire de l'UNCAT et alors que le mandat de la CTI arrive à mi-parcours, un forum mondial majeur est organisé à Copenhague, au Danemark, en juin 2019 afin d'encourager la ratification et la mise en œuvre de cet instrument et de veiller à ce que l'UNCAT demeure une priorité pour tous les États.

STRÉTÉGIE



[@cti2024](https://twitter.com/cti2024)



facebook.com/CTI2024



CONVENTION AGAINST TORTURE INITIATIVE
CTI2024.ORG

Initiative sur la Convention contre la torture
c/o l'Organisation météorologique mondiale
7bis Avenue de la Paix, 2^e étage
CH-1202, Genève, Suisse

Par voie postale : CTI – Centre Jean-Jacques
Gautier – BP 137, 1211, Genève 19, Suisse

© CTI 2018

Layout & design: BakOS DESIGN